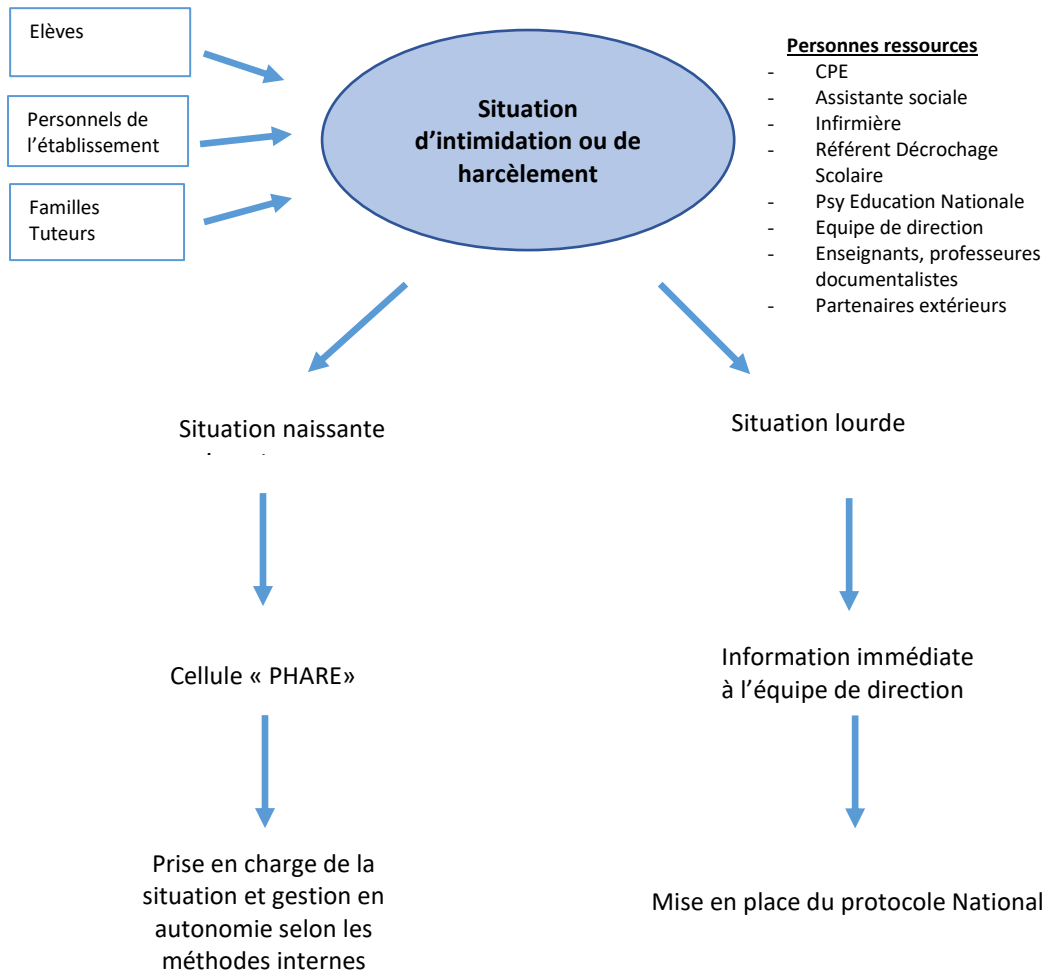


PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS D'INTIMIDATION / HARCELEMENT



Toute personne témoin d'une situation d'intimidation ou de harcèlement doit se mettre en relation avec les personnes ressources de l'établissement.

Les situations seront évaluées et prises en charge par les personnes compétentes selon le protocole présenté sur ce document.